

OCTOBRE 1997



# INFORMATIONS VERNIER

## Le Pacte communal pour l'emploi

Par le biais du récent lancement d'un «Pacte communal pour l'emploi», les autorités, les associations, les citoyens et les entreprises verniolanes se mobilisent afin de lutter contre le chômage et de favoriser la création d'emplois. Parallèlement à la récolte de signatures pour ce pacte, une association de droit privé va être lancée. Elle sera mandatée

par la commune dans le but de mener à bien trois projets: un service de placement, s'adressant plus spécifiquement aux quelque 200 jeunes évoluant en marge de la société; une boutique de services, destinée à la fois aux petits patrons et artisans et à ceux qui veulent se mettre à leur compte; enfin, deux journaux de quartier.



Photo I.V.



# SOMMAIRE

## Le thème

- 3 Le Pacte communal de l'emploi:** Vernier se mobilise pour lutter contre le chômage et favoriser la création d'emploi
- 5 Adhésion au Pacte communal de l'emploi**

## Nouvelles communales

- 6 Invitation aux aînés**  
Conseil municipal  
Pacte de l'emploi: résolution du 16 septembre

- 8** Les députés de Vernier
- 9** Avis officiels
- 10** Petites annonces
- 12** Courrier du lecteur:  
Vogue de Vernier
- 13** La vie communale  
Station d'épuration: première pierre
- 14** Vernier – Bois-Gentil: Vacances d'hiver  
Concert à St-Pie X
- 15** Service des sports
- 17** Réception des nouveaux citoyens

- 18** «Tarte aux pruneaux»: Une fête pour les aînés
- 19** La vie des sociétés communales
- 21** Agenda

## Infos-quartier

- 22** AIVV: De Chiblins à Pont-Salomon
- 23** AIVV: Te reconnais-tu?

## Renseignements utiles

### Administration municipale

#### Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30  
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

#### Pompes funèbres, tél. 342 30 60

#### Location des locaux communaux

Rue du Village 1, tél. 306 06 76

#### Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)  
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

#### Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

#### Locaux de vote

#### Vernier I (Vernier-Village)

Ecole primaire de Vernier-Place

#### Vernier II (Châtelaine-Balexert)

Ecole primaire de Châtelaine  
av. de Châtelaine 84

#### Vernier III (Aire-Le Lignon)

Ecole primaire d'Aire  
Ch. du Grand-Champ 11

#### Vernier IV (Les Avanchets)

Ecole d'Avanchet-Jura  
Rue du Grand-Bay 13

### Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96  
Route du Bois-des-Frères 30

#### Service du feu, tél. 118

#### Gendarmerie genevoise, tél. 117

#### Poste de Blandonnet

Ch. Blandonnet 2, tél. 939 03 80

#### Police municipale

Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

#### Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

#### Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

#### Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

#### Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

#### Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 348 49 50

#### Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

#### Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

#### Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,  
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,  
sous-sol de l' école des Ranches II  
sauf vacances scolaires et jours fériés

### Services sociaux

#### Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

#### Permanence chômage

Tél. 797 20 98

Chaque lundi et jeudi de 9h à 12h

Maison de quartier d'Aire-Le Lignon

#### Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18, tél. 796 59 30

#### Centre social de Châtelaine

Ch. de l'Etang 4, tél. 979 06 06

#### Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78, tél. 796 63 11

Service d'aide à domicile A.G.A.D.

Tél. 979 06 06

#### Service d'aide et de soins

communautaires, tél. 979 06 06

Repas à domicile, tél. 827 85 00

SOS enfants, tél. 312 11 12

#### Conseils juridiques (sur rendez-vous)

Service social, tél. 306 06 20

Un lundi sur deux, de 16h30 à 18h30

#### Centre social du Lignon,

Tél. 796 63 11 et Centre social de

Châtelaine Tél. 979 06 06

Un mardi sur deux, de 16h30 à 18h30

## Edité par l'Administration municipale

Thème (pages bleues)  
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (vertes)  
Robert BORGIS

PAO: SRO-Kundig  
Publicité: Mairie de Vernier

Correction: Mme J. BERNASCONI

Mairie de Vernier - CP 520  
Tél. 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,  
sur papier offset extra-blanc mat,  
sans chlore.

Prochain numéro :

ARRIVÉE DU TCS

parution 12 décembre 97

délai rédactionnel 21 novembre 97

Journal tiré à 14'500 exemplaires



## Le Pacte communal pour l'emploi

Si Vernier est une commune où il fait globalement bon vivre, il n'empêche que son taux de chômage est supérieur d'un point à celui du canton pris dans son ensemble. Si bien qu'avec 7,2% de la population du canton, Vernier abrite 9% des chômeurs inscrits. Quant aux chômeurs non inscrits vivant sur la commune, la plupart sont des jeunes à la formation insuffisante, inachevée ou inadaptée. En fait, il manque un peu plus de 1800 places de travail, à temps plein ou à temps partiel, soit 20% du total de celles que le secteur privé offre actuellement. Celui-ci se caractérise par une prédominance des toutes petites entreprises (7 sur 10 ont moins de 5 salariés).

### Quelle origine ?

Voici le contexte, quant à l'origine de cette vaste mobilisation, elle remonte à mars 1996. A cette date eu lieu l'audition par le Conseil Economique et Social (CES) d'Ariane Piguet, conseillère sociale au cycle des Coudriers et éducatrice de rue aux Avanchets et, à ce titre, confrontée quotidiennement aux problèmes d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. La fondation du CES remonte déjà à l'été 1994. Son but général est d'assister le Conseil d'Etat dans sa politique économique et sociale. Il est présidé par l'ancien député et syndicaliste Jean-Pierre Thorel, qui siège depuis quelques jours au Conseil municipal de notre commune. La rencontre en question est intervenue dans le cadre d'une étude sur les mécanismes de l'exclusion sociale.

Un an et demi plus tard, un projet ambitieux est né de ce premier contact: «Le pacte communal pour l'emploi». De quoi s'agit-il au fait? Tous les habitants de Vernier, mais aussi les associations et entreprises actives sur la commune, ont été invités, par le biais de réunions de quartier notamment, à signer le pacte (son texte est d'ailleurs inséré dans ce numéro d'Informations Vernier). Ce dernier remplit deux fonctions: d'une part, afficher la volonté collective des habitants de lutter contre le chômage et de renforcer le tissu économique local afin de favoriser l'insertion sociale par l'emploi, en particulier celle des jeunes en difficulté; d'autre part, le signataire s'engage individuellement à soutenir la réalisation de cet objectif dans le cadre de ses

activités et la mesure de ses compétences. Bref, cette pétition s'adresse en quelque sorte aux

sa disposition des locaux et du matériel. En outre, elle bénéficiera d'une subvention.



La permanence chômage du Lignon

Photo I.V.

Verniolans eux-mêmes afin de rassembler leurs énergies et leurs moyens pour une opération durable.

### Association VIE

Qui s'en chargerait? Pas question de gonfler les services de l'administration communale à l'heure où celle-ci doit rechercher de nouvelles économies pour équilibrer ses comptes. Le Conseil administratif de Vernier signerait un contrat de prestations d'une durée de quatre ans avec une association privée et totalement indépendante des autorités. Celle-ci se nommera Vernier-Intégration-Emploi, soit VIE. Sa naissance est annoncée pour le 26 novembre à 20 h à l'école des Ranches. Ses membres seront des personnes physiques ou morales de droit privé domiciliées ou exerçant une activité sur le territoire verniolan.

VIE a pour objet général l'animation et la coordination de la lutte contre le chômage. Elle devra mettre en œuvre une gamme de projets en collaborant, bien sûr, avec toutes les administrations et institutions intéressées. Cette association devra assurer le financement de ses projets, notamment par des recettes commerciales et par les fonds privés qu'elle pourra recevoir (dons, legs). En contrepartie, la commune mettra à

### Service de placement

Trois projets ont été mis au point. Le premier d'entre eux est la création d'un service de placement, s'adressant prioritairement aux jeunes de 16 à 20 ans sortant de l'école obligatoire ou en rupture de formation. A ce groupe viennent s'ajouter des jeunes adultes entre 21 et 35 ans qui «zonent» et n'ont pratiquement jamais travaillé dans le cadre d'un emploi régulier. Enfin, il faudra aussi y intégrer des adolescents et des jeunes adultes au bénéfice de prestations AI. Cela représente un potentiel sur Vernier d'environ 200 personnes.

Celles-ci ne peuvent évidemment reprendre pied dans le monde du travail que de manière graduelle: en travaillant rarement plus de 2 jours par semaine au départ, ce qui justifie la création d'un tel service qui recherchera des formes de placement très diversifiées, ainsi que des mesures d'accompagnement.

L'intérêt d'un tel service est double:

- Social d'abord: un job, même mince, procure un statut en même temps qu'un revenu. Il favorise l'insertion sociale.
- Economique ensuite: ce service se chargera de tout pour le chef d'entreprise, lequel n'aura qu'à fournir



## Le Pacte communal pour l'emploi

des heures de travail. Formalités et démarches administratives, compléments de formation et un éventuel suivi psycho-social seront effectués par le service de placement. Ce dernier adressera ensuite une facture globale pour sa prestation. Quant aux jeunes, ils seront en fait salariés par le service directement.

Une enquête effectuée auprès d'une douzaine d'entreprises, de taille diverse et exerçant dans différents secteurs d'activité, a démontré que les chefs d'entreprises locales sont réellement intéressés par cette formule.

Dans les petites entreprises, les travaux temporaires de courte durée représentent la majeure partie des besoins concernant la main-d'œuvre non qualifiée: tâches de livraison, de nettoyage, de collecte, etc.

Ce service se chargera de prospecter constamment les entreprises de Vernier à la recherche d'emploi pour les jeunes. Sa démarche se veut bien plus volontariste que celle des agences de travail temporaire traditionnelles.

### La boutique de services

Deuxième projet: La création d'une boutique de services (permanence téléphonique, secrétariat, comptabilité, etc.) s'appuyant pour fonctionner sur un réseau de ressources. Elle sera à la disposition des artisans indépendants et des tout petits entrepreneurs – environ 200 personnes sur

Vernier – pour leur faciliter la prise ou l'exécution de commandes, ainsi que la gestion courante.

Cette boutique pourra aussi aider à démarrer ceux qui se mettent à leur compte, qu'il s'agisse de chômeurs ou de bénéficiaires du revenu minimum (RMCAS). Il est question de pouvoir bénéficier des compétences des cadres fraîchement arrivés à la retraite, mettant bénévolement quelques heures de leur temps au service d'un petit entrepreneur débutant. Une association genevoise, Adlatus, fonctionne déjà sur ce modèle. Les prestations fournies par cette boutique seront bon marché, voire parfois gratuites.

### Deux nouveaux quotidiens

Plutôt atypique dans la panoplie de la lutte contre le chômage, le lancement de deux journaux de quartier. Il s'agirait de deux véritables micro-quotidiens rédigés par de petites équipes réunies autour d'un professionnel. Ces journaux seraient distribués gratuitement six jours sur sept dans toutes les boîtes aux lettres des cités du Lignon et des Avanchets. Cela permettra de renforcer les liens sociaux, de tester un nouveau modèle de journalisme de proximité et d'initier et former un certain nombre de personnes aux rudiments des techniques de PAO (publication assistée par ordinateur). Leur financement serait hybride et leur tirage serait d'environ 3000 exemplaires chacun. Il est évident que ces deux médias serviraient également à trans-



La Maison de «Brico-Jeunes»

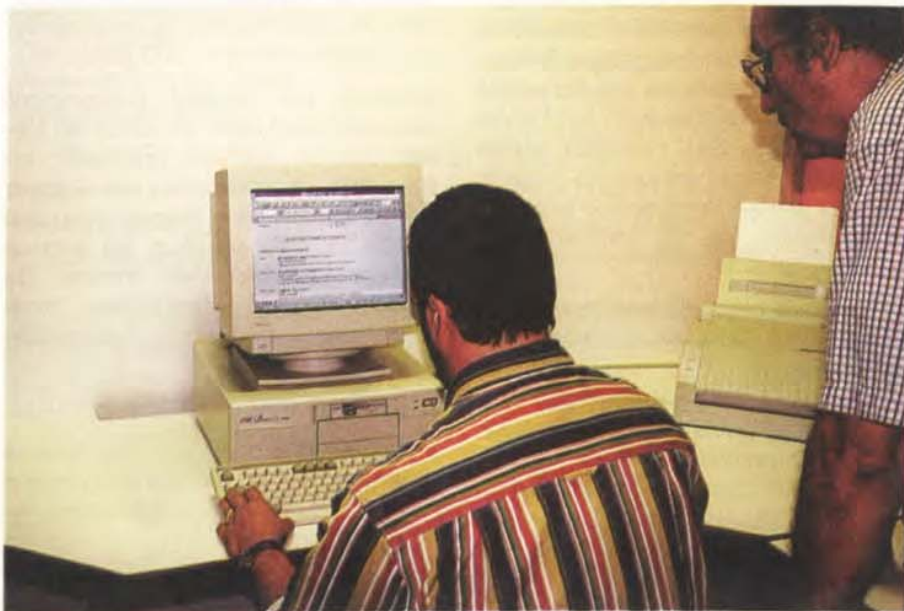
Photo I.V.

mettre un certain nombre d'informations officielles. L'idéal serait que chaque titre dispose d'une petite arcade au centre commercial des Avanchets, respectivement du Lignon.

Naturellement, tous ces projets ont des relations mutuelles. D'abord, ils fonctionnent en synergie: le service de placement et le réseau de ressources peuvent coopérer à la mise en place d'une formation de type «initiation au traitement de texte», par exemple, en utilisant le matériel et les locaux des micro-quotidiens.

### Aide fédérale

L'ensemble du système du «Pacte pour l'emploi» s'articule en outre autour des dispositifs fédéraux et cantonaux existant en matière de lutte contre le chômage, de formation professionnelle ou continue et d'action sociale. A ce propos, parmi les recettes financières de la future association VIE, le CES prévoit des versements de l'Ofiamt et de l'Office cantonal de l'emploi (OCE). En effet, le pacte concorde parfaitement avec la nouvelle loi fédérale sur l'assurance chômage: prévenir le chômage et le combattre par des mesures de réinsertion, dites «mesures de marché du travail» (MMT). Pour y parvenir, il faudra que l'association VIE, une fois fondée, se fasse reconnaître par l'OCE comme organisatrice de MMT.



Etablissement d'un C.V. avec l'aide d'un bénévole

Photo I.V.

Serge Guertchakoff



# La lutte pour l'emploi

n'est pas seulement un impératif économique, c'est aussi une obligation de solidarité. Cette solidarité s'étend à tous les membres de la collectivité, sans discrimination quant à l'origine, à l'âge, au sexe, au niveau économique ou social, à l'état-civil ou à la situation administrative, à l'appartenance politique ou religieuse, aux idées et croyances.

passer à la fois par le renforcement du tissu économique et par le resserrement du lien social. Elle prend en compte les besoins des entreprises aussi bien que ceux des salariés.

utilise les atouts que sont la solidarité du voisinage, la proximité des personnes et la connaissance du terrain. C'est sur le plan local qu'elle trouve toute son efficacité.

## La Ville de Vernier

le canton de Genève et la Confédération engagent de multiples ressources dans la lutte pour l'emploi. Aucune d'entre elles ne doit être gaspillée. Aucune possibilité de favoriser l'insertion sociale par l'emploi ne doit être négligée.

**Habitant ou travaillant** sur le territoire de la commune, j'affirme ma volonté de lutter pour l'emploi dans le cadre de mes activités et la mesure de mes compétences, dans le sens du Pacte communal de Vernier **pour l'emploi**.

La lutte pour l'emploi est **SOLIDAIRE**  
Il faut la penser **GLOBALEMENT**  
et la conduire **GLOBALEMENT**

J'adhère au Pacte communal de Vernier pour l'emploi

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Raison sociale: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Je souhaite être tenu informé des initiatives prises dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

Je souhaite faire partie de l'Association Vernier-Intégration-Emploi.

Cocher la ou les cases correspondantes.

A retourner à Mairie de Vernier, case postale 520, 1214 Vernier

### **Avis aux Aînés de la commune**

Vous n'êtes pas membres d'un club d'Aînés ou, au contraire, vous faites partie de l'un des cinq clubs de la commune, vous êtes tous cordialement invités à la traditionnelle

### **CONFÉRENCE - DÉBAT**

organisée par le service social communal, dans la grande salle d'Avanchet-Salève, le

**Mercredi 5 novembre 1997, dès 15 heures**

Vous venez de prendre connaissance dans ce journal du «PACTE POUR L'EMPLOI», un projet important que vient de lancer la Commune de VERNIER, projet où tout habitant peut avoir sa place, quel que soit son âge, son statut professionnel ou ses compétences.

Quelle peut donc justement être la place des Aînés dans un tel projet? Nous tenterons d'y répondre avec l'aide des initiateurs du projet et avec votre collaboration active.

Comme chaque année, la conférence sera suivie d'une collation à laquelle tous les participants sont conviés. D'autre part, un car spécial est mis à votre disposition et circulera selon l'horaire suivant:

13 h. 50 Village de Vernier, parking de l'Ecole des Ranches

14 h. Local des Aînés des Libellules, route de l'Usine-à-Gaz

14 h. 10 Avenue du Lignon, devant les immeubles 50-53

14 h. 15 Avenue de Châtelaine, arrêt du bus TPG 6, en face de l'école, direction ville.

Si une personne handicapée (avec ou sans chaise roulante) a besoin d'un transport approprié, elle peut en faire la demande en téléphonant au Service social (tél. 306.06.20) avant le lundi 3 novembre 1997, dernier délai.

## Conseil municipal Séance du 16 septembre 1997



Le nouveau conseiller

Le Conseil municipal, présidé par Ernest Greiner, prend connaissance de la lettre de démission de Thierry Marquet (S), pour raisons professionnelles. Puis les élus assistent à la prestation de serment de son successeur, Jean-Pierre Thorel.

Le Conseil administratif indique ensuite l'évolution de notre population: à

fin août Vernier comptait 29 140 habitants, en diminution de 61 sur trois mois. Bonne nouvelle: le nombre de personnes sans emploi a diminué de 102 unités et se fixe à fin juillet à 342. Parmi les communications de l'Exécutif, relevons encore:

- Le prochain aboutissement de la modification des frontières entre Meyrin et Vernier. Un projet définitif a été établi dans lequel l'équilibre des surfaces échangées est parfait, tant en ce qui concerne le domaine privé que le domaine public. Les nouvelles frontières passeront, dans la plus large mesure possible, dans l'axe des voies de circulation.
- Les mauvaises prévisions fiscales communiquées par le Conseil d'Etat pour 1998. Elles sont en retrait de 3,1% par rapport aux comptes 1996. Le Conseil administratif a décidé d'en tenir compte. Il se pourrait dès lors que le projet de budget 1998 qui sera présenté au Conseil municipal soit déficitaire, de l'ordre de Frs. 500 000.— à un million. Pour cette raison, il a aussi décidé de renoncer pour l'instant à l'acquisition du bâtiment Mangola.



### *Tennis et natation*

Par 15 voix (ADG, E, R, L, 2PDC) contre 13 (S, 2 PDC), les élus refusent de renvoyer en commission des sports la proposition des autorités de racheter au Tennis-Club de Vernier sa couverture des courts pour environ 225 000 francs. Ensuite de quoi, cet achat est accepté par 16 voix (ADG, E, L, R, 2 PDC) contre 11 (S) et 2 abstentions (2 PDC). Cette opération comptable permet au club d'effacer en contrepartie sa dette envers la commune, consécutive à ses frais d'énergie impayés.

Après le tennis, place à la natation avec la motion de Denis Chiaradonna (S). Ce dernier propose aux élus d'inviter le Conseil administratif «à revoir les tarifs des entrées de la piscine en introduisant un tarif réduit pour les apprentis, les rentiers AVS-AI et les militaires en service. Ceux-ci pourront uniquement jouir de ce tarif préférentiel sur présentation d'un justificatif». Au vote, cette motion est largement acceptée par 26 voix et 3 abstentions (ADG). Relevons que ces rabais ne seront pas cumulables avec les 10% de réduction octroyés aux Verniolans.

### *Pacte pour l'emploi*

Après un débat fleuve visant à atteindre une unanimité sur un tel sujet, celui de la lutte pour l'emploi et contre le chômage, le vote indique: 23 voix pour et 6 abstentions (R, 1 L) (voir p. 8). De quoi s'agit-il? De déclarer que «la commune de Vernier adhère au pacte communal pour l'emploi, étant entendu que cette adhésion n'engage pas la commune à réaliser tous les projets contenus dans le rapport final du Conseil économique et social de juin 1997». En quoi s'engagent les signataires du pacte? Ces derniers «affirment leur volonté de lutter contre le chômage et de renforcer le tissu économique de Vernier. En outre, ils prennent l'engagement de soutenir la réalisation de ces objectifs dans le cadre de leurs activités et la mesure de leurs moyens et de leurs compétences» (pour plus de détails se référer au thème traité dans ce numéro).

Une seconde résolution est acceptée par 26 voix et 3 abstentions (L). Il s'agit du préavis de la commune de Vernier au projet de modification du plan de réseau de métro et de tramway. La commune déclare donner un préavis favorable pour autant que: le transport collectif en site propre soit réalisé dans les meilleurs délais; le chantier soit ouvert en priorité pour le tronçon de la rive droite (Meyrin-Cornavin); des mesures politiques concrètes soient prises pour encourager le transfert modal en faveur des transports collectifs.

Alain Charbonnier (S) présente une résolution votée à l'unanimité. La commune déclare vouloir obtenir le plus rapidement possible les plans originaux du cadastre du bruit concernant Vernier, avec toutes les données y figurant. Ce texte sera également envoyé au Conseil d'Etat pour information.

Une ultime résolution est quant à elle rejetée par 18 voix (ADG, S, E, PDC) contre 9 (L, R, 1 S) et

2 abstentions. Présentée par François Ambrosio (R), elle demande au Conseil administratif de mettre rapidement en place des mesures concrètes visant à favoriser l'installation d'entreprises sur notre commune, afin de créer des emplois. Et, parallèlement à ces mesures, de demander à l'Office cantonal de l'emploi de renforcer son action à Vernier en s'inspirant du pacte.

### *Nombreuses interpellations*

Cinq interpellations se succèdent. Il s'agit de celles d'Olivier Jung (E) à propos de la zone industrielle de Mouille-Galand et le non-respect par une entreprise générale de construction d'un vote du Conseil municipal; d'Olivier Jung et Jacques Dupré (S) concernant la participation de BP aux travaux d'assainissement; d'Olivier Jung et Jacques Dupré concernant le plan localisé de quartier du chemin de l'Esplanade et les abattages d'arbres effectués par l'entreprise Maulini; d'Olivier Jung concernant une autorisation délivrée par le Département des travaux publics au chemin des Tattes qui a abouti à la destruction quasi totale d'une des dernières stations de tulipes sauvages du canton; de Christiane Schaller (S) et Raymond Rauss (S) à propos du budget 1998.

### *Fondation des maisons communales*

Vient l'approbation des comptes 1996 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV). Ceux-ci se bouclent par une perte de près de 480000 francs, faisant apparaître au bilan une perte cumulée de 1,143 million. En outre, la FMCV se retrouve avec de sérieux problèmes de liquidités en vue du paiement des intérêts annuels des deux emprunts réalisés auprès de la Coopérative financière des communes genevoises (Coficoge). Un audit avait été commandé auprès de la fiduciaire Bourquin Frères & Béran. Sans être totalement exempt de tout reproche, l'audit conclut à l'absence de malversations. Cela ne suffit pas à satisfaire le groupe socialiste qui refuse de voter ces comptes. Ces derniers sont néanmoins acceptés par 15 voix (L, R, 3 PDC, ADG) contre 13 (S, 1 E) et 2 abstentions (1 E, 1 PDC).

Le conseiller administratif Christophe Iseli demande ensuite le vote immédiat à propos de la proposition de prêt de 1,1 million de francs à la FMCV pour une durée maximale de cinq ans. La prise en considération est acceptée par 27 voix et 2 abstentions (S). Le magistrat relève que la commune a, de toute façon, cautionné ces emprunts. Raymond Rauss (S) propose d'envoyer tout de même cette proposition en commission. Il obtient gain de cause par 18 voix (ADG, S, E) contre 10 (3 PDC, R, L) et une abstention (PDC).

Enfin, deux objets sont envoyés également pour étude en commission: la vente de la parcelle 1710 au chemin des Vidollets; l'acceptation par la commune de la succession de M. Charles Christen.



**COMMUNE DE VERNIER**

**Résolution du Conseil municipal de Vernier  
du 16 septembre 1997**

relative à l'

**ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VERNIER  
AU «PACTE POUR L'EMPLOI»**

Vu le postulat PO 34 - 95.12 demandant d'étudier l'ouverture d'un service de placement pour les chômeurs ;

vu la délibération du Conseil municipal de Vernier du 10 mars 1997 ouvrant un crédit d'étude pour l'étude du projet «Pacte pour l'emploi»

vu le rapport final du Conseil Economique et Social daté de juin 1997 ;

vu le rapport de la commission sociale et de l'aide humanitaire ;

sur proposition de la commission sociale et de l'aide humanitaire,

le Conseil municipal de Vernier, par 23 OUI et 6 ABSTENTIONS,

**déclare:**

1. La commune de Vernier adhère au pacte communal pour l'emploi tel qu'annexé à la présente résolution;
2. Cette adhésion n'engage pas la commune à réaliser tous les projets contenus dans le rapport final du Conseil économique et social de juin 1997.

**PACTE POUR L'EMPLOI**

**Considérant**

- Que les hommes et les femmes, pour vivre dignement, ont besoin à la fois d'épanouissement personnel, de ressources financières, de protection et de reconnaissances sociales, toutes choses notoirement accessibles à travers un emploi librement choisi;
- Qu'il en découle un droit de chacun à l'emploi;
- Que de ce fait, la lutte contre le chômage est non seulement un impératif économique pour la collectivité, mais aussi une obligation morale, et l'expression de la solidarité qui unit ses membres dans un destin commun;
- Que cette solidarité s'étend à tous les membres de la collectivité, sans exclusive ni réserve, notamment sans discrimination liée à l'origine, à l'âge, au sexe, au niveau économique ou social, à l'état-civil ou à la situation administrative, à l'appartenance politique ou religieuse, aux idées et croyances;

**Persuadés**

- Qu'il faut penser globalement la lutte contre le chômage, c'est-à-dire lier le renforcement du tissu économique et le resserrement du lien social, considérer les besoins des entreprises en même temps que ceux des salariés, associer les actions individuelles aux mesures collectives et envisager les effets durables de toute démarche ou décision concernant l'emploi;
- Qu'il faut agir localement dans la lutte contre le chômage, afin de lui donner toute son efficacité en mobilisant au mieux les atouts que représentent la solidarité du voisinage, la proximité des personnes et la connaissance du terrain;

**Soucieux**

- De ne rien gaspiller des multiples ressources morales, intellectuelles, financières ou matérielles que la collectivité, à tous les échelons, engage dans la lutte contre le chômage;
- De ne rien négliger des chances, moyens et possibilités de réaliser l'insertion sociale par l'emploi, notamment en favorisant l'éclosion et le développement d'entreprises sur le territoire communal;

**LES SIGNATAIRES**

- Affirment leur volonté de lutter contre le chômage et de renforcer le tissu économique de Vernier
- Prennent l'engagement de soutenir la réalisation de ces objectifs dans le cadre de leurs activités et la mesure de leurs moyens et de leurs compétences

**Vernier n'aura que deux  
représentants au Grand Conseil**

Alors que pas moins de 20 Verniolans de différentes tendances étaient candidats à la députation, seuls deux ont obtenu suffisamment de suffrages, soit le député sortant démocrate-chrétien Jean-Claude Vaudroz et l'écologiste Anne Briol. Avant la fin de cette nouvelle législature (1997-2001), trois autres élus pourraient les y rejoindre, au gré des démissions habituelles: Alain Charbonnier, Jacques-Eric Richard et Georges Krebs. Pour l'heure, Vernier double ainsi sa maigre représentation. Les chiffres.

**Alain Charbonnier** (Socialiste): 13'263 suffrages, dont 1030 de Vernier. Arrive 28<sup>e</sup> de sa liste (22 élus).

**Jacques-Eric Richard** (Socialiste): 13'140 suffrages, dont 929 de Vernier. Arrive 29<sup>e</sup> de sa liste (22 élus).

**Ivo Silva** (Libéral): 12'886 suffrages, dont 359 de Vernier. Arrive 52<sup>e</sup> de sa liste (23 élus).

**Jean-Claude Jaquet** (Socialiste): 12'870 suffrages, dont 889 de Vernier. Arrive 35<sup>e</sup> de sa liste (22 élus).

**Michel Monod** (Alliance de gauche): 12'130 suffrages, dont 832 de Vernier. Arrive 29<sup>e</sup> de sa liste (19 élus).

**Bernard Buntschu** (Alliance de gauche): 11'980 suffrages, dont 885 de Vernier. Arrive 32<sup>e</sup> de sa liste (19 élus).

**Yan Perret-Gentil** (Alliance de gauche): 11'867 suffrages, dont 748 de Vernier. Arrive 38<sup>e</sup> de sa liste (19 élus).

**Hans-Rudolf Mischler** (Alliance de gauche): 11'582 suffrages, dont 758 de Vernier. Arrive 46<sup>e</sup> et dernier de sa liste (19 élus).

**Monique Ambrosio** (Radical): 8214 suffrages, dont 476 de Vernier. Arrive 27<sup>e</sup> de sa liste (14 élus).

**Anne Briol** (Verts): 7813 suffrages, dont 446 de Vernier. Arrive 7<sup>e</sup> de sa liste (10 élus).

**Jean-Claude Vaudroz** (Démocrate Chrétien): 7586 suffrages, dont 411 de Vernier. Arrive 9<sup>e</sup> de sa liste (12 élus).

**Georges Krebs** (Verts): 7270 suffrages, dont 461 de Vernier. Arrive 12<sup>e</sup> de sa liste (10 élus).

**Patrick Jeanbourquin** (Démocrate Chrétien): 6577 suffrages, dont 373 de Vernier. Arrive 36<sup>e</sup> de sa liste (12 élus).

**Christophe Dulex** (Démocrate Chrétien): 6451 suffrages, dont 407 de Vernier. Arrive 40<sup>e</sup> de sa liste (12 élus).

**Marcelle Mulhauser-Nusbaumer** (Démocrate Chrétien): 6119 suffrages, dont 330 de Vernier. Arrive 48<sup>e</sup> et dernière de sa liste (12 élus).

**Jakob Graber** (Respect de la Volonté Populaire): 3006 suffrages, dont 223 de Vernier. Arrive 19<sup>e</sup> de sa liste (0 élu).

**Roland Joly** (Respect de la Volonté Populaire): 2944 suffrages, dont 231 de Vernier. Arrive 30<sup>e</sup> de sa liste (0 élu).

**Philipp Amy** (Respect de la Volonté Populaire): 2910 suffrages, dont 208 de Vernier. Arrive 39<sup>e</sup> de sa liste (0 élu).

**Sandra Leguizamon** (Respect de la Volonté Populaire): 2884 suffrages, dont 209 de Vernier. Arrive 43<sup>e</sup> de sa liste (0 élu).

**Michel Rüfenacht** (Respect de la Volonté Populaire): 2777 suffrages, dont 216 de Vernier. Arrive 72<sup>e</sup> de sa liste (0 élu).



**26 novembre 1997**

à 20 heures

Aula de l'école des Ranches (Vernier)

**Assemblée  
constitutive  
de l'Association VIE**

(Vernier – Intégration – Emploi)

**Invitation à tous!**

**PARC A CARAVANES**

CHEMIN DE CHAMPS-PREVOST  
**VERNIER**

Les cases 20, 30, 34, 39, 43, 82 et 84 sont disponibles pour des véhicules dont les mesures n'excèdent pas 2,20 m de large par 6 m de long. La case 132 est disponible pour un véhicule dont les mesures n'excèdent pas 2,70 m de large et 5,80 m de long.

**PARC CROZET**

AVENUE DE CROZET  
**CHATELAINE**

Les cases 2, 28 et 70 sont disponibles

**EX-PARCELLE SHELL**

AVENUE DU LIGNON  
**LE LIGNON**

Dès le premier janvier 1998, les places 14 et 73 seront disponibles.

**Concessions échues**

**Cimetière Aire et Vernier**

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1977 ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1997 sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) jusqu'au 31 janvier 1998.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

**ABARC**

Route de Vernier 151  
1214 vernier  
Tél.: 796 21 01

**Communiqué:**

Suite à des rumeurs, l'ABARC tient à informer la population verniolane qu'en aucun cas les adolescents fréquentant l'ABARC font du porte à porte pour obtenir de l'argent afin de financer leurs camps ou sorties.

En effet, c'est uniquement par le biais de buvettes ou stands, toujours en présence d'un animateur, que les adolescents travaillent pour financer leurs activités.

Nous nous dégageons donc de toute responsabilité en ce qui concerne d'autres jeunes qui usent de ce moyen pour obtenir de l'argent.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien.

*Pour le Comité de l'ABARC*

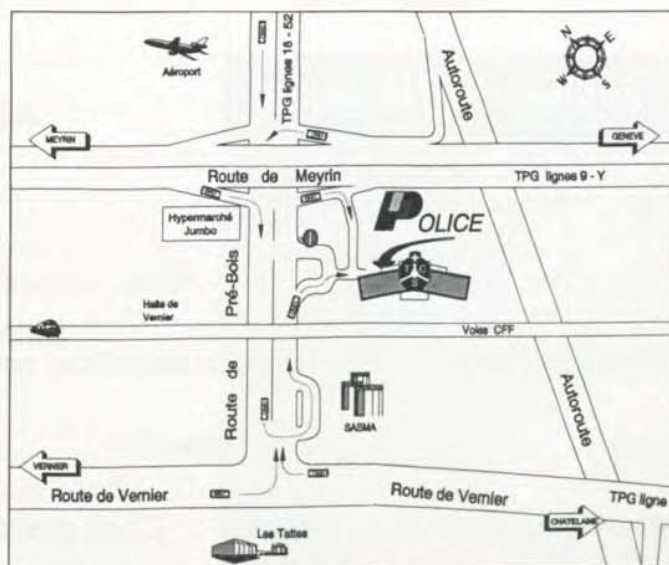
Sophie EMERY  
Animatrice

**Le poste de gendarmerie  
a déménagé**

Le 21 octobre, le poste de gendarmerie de Châtelaine a déménagé et s'est installé dans ses nouveaux locaux:

**2, chemin de Blandonnet  
1214 VERNIER  
Tél. 939 03 80**

Le poste de Blandonnet desservira les agglomérations de Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex, ainsi que les communes du Mandement soit: Satigny, Russin et Dardagny.





**A votre service**

Maman des Avanchets, agréée par la Protection de la jeunesse, garderait enfants à la journée.  
Tél. 797.02.85

Deux enfants de 8 ans (débutants), cherchent professeur de guitare si possible se déplaçant.  
Vernier-village - tél. 341.21.53

Donne cours de coupe et couture, débutant ou non, en groupe ou individuel. Méthode «Le grand chic».

Tél. 797.06.26 - LUIGINA

Cours de peinture, dessin d'observation, dessin académique (avec modèle), aquarelle.  
Tél. 340.44.66

**Achats**

Cherche à acheter remorque - vélo légère avec caisse en aluminium.  
Tél. 341.43.69 ou 734.28.36

**Appartements - villas**

A vendre, région Montana, appartement attique 115m<sup>2</sup>, balcon, 3 chambres, 2 salles d'eau, cave, garage + place de parc extérieure  
Tél. 079 / 200.54.13

A Collombey, superbe villa jumelée du propriétaire, construction traditionnelle, 5 pièces, calme ensoleillée. Prix souhaité Frs 400'000.—  
Tél. 024 / 472.82.74

**A vendre**

Landau convertible poussette + 2 housses couette + ombrelle + 1 poussette canne  
Tél. 796.43.63

Orgue électrique CASIO + accessoires  
Peu utilisé, en bon état - Fr. 100.—  
Tél. 341.21.74

Urgent pour cause départ, machine à café peu utilisée - Frs 250.—.  
Tél. 797.54.52

Urgent pour cause départ, lave-linge Schulthess, capacité: 4 kg, peu utilisé - Frs 500.—.  
Tél. 797.54.52.

**A donner**

Piano droit noir, ancien.  
Tél. 796.14.56

**Divers**

Magnétisme, réflexologie, massages, radiesthésie pour votre santé, votre équilibre et votre bien-être.  
Tél. 796.00.15

KNIGHTS OF DANCE, animations dansante et karaoké pour soirées d'entreprise, mariages, etc.  
Prix imbattables. Tél. 796.56

---


- par écrit ou par fax 306 06 60, en utilisant le bulletin ci-contre

- par téléphone 306 06 06, en ayant pris soin de préparer l'annonce.

Cette rubrique est à disposition des habitants de la commune de Vernier, à l'exclusion des entreprises

Renseignements nécessaires à la rédaction, non reportés dans l'annonce

Nom : ..... Prénom : ..... No tél. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Localité : .....





Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines  
1219 Châtelaine  
Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE ● CHARPENTE  
ESCALIERS ● COUVERTURE

Revendeur concessionnaire  
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium  
Portes d'entrée

Un corps en forme

## OFFRE EXCEPTIONNELLE POUR LA GYM-TONING

- ✓ Remodèle votre silhouette.
- ✓ Perte de centimètres.
- ✓ Tonifie les muscles et raffermi les tissus.
- ✓ Assouplit les articulations.
- ✓ Une séance d'essai gratuite.

⇒ Une heure de gym en douceur dans un cadre agréable sur sept tables mécaniques pour faire travailler les jambes, les fessiers, la taille, le buste, le dos et les abdominaux. Un sentiment de détente et de bien-être après chaque séance.  
( 3 mois à partir de ... 210.- ! )

**6 MOIS À VOLONTÉ  
POUR 490.-  
AU LIEU DE 590.-**

offre d'achat valable jusqu'au 15 novembre 97

**BODY PLUS Isabelle**  
Centre de Toning et solarium  
26, prom. Champs-Frêchets  
1217 Meyrin



☎ : 785.01.41

## G. FURCOLO

Maçonnerie – Paysagiste  
Aménagements extérieurs  
Entretien  
Clôtures – Piscines



8d, chemin Mouille-Galand – 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21



### G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE  
PAPIERS PEINTS  
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier: 2A, ch. du Sorbier  
46, r. Virginio-Malnati 1214 Vernier  
1217 Meyrin Tél. 341 08 43

**NATEL: 079 / 203 99 62**

### Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT  
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres



115, route de Vernier - 1219 Châtelaine  
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

### ETHENOZ & Cie

Horticulteurs-Fleuristes

### Fête de la Toussaint

La Maison ETHENOZ sera  
à votre disposition devant  
le cimetière de Vernier

**du 30 octobre  
au 2 novembre 1997**

avec un choix de fleurs et de  
plantes de saison

## PENSION RHODANIENNE SA

Accueil personnes âgées

Etablissement médico-social reconnu - Maison rénovée - jardin  
Soin par un personnel qualifié et attentionné

**Prix raisonnable**

Chemin des Comtoises 8 - 1214 Vernier - ☎ (022) 341 14 20

## Ecole BER Genève

Classes du **CYCLE** et  
10<sup>e</sup> degré préprofessionnel

**paramédical**  
ou en  
**économie**

Cours d'été  
Français pour étrangers  
Secrétariat médical  
Secrétariat

A votre service  
depuis 1952

Centre ville  
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg



*Le Comité d'organisation de la Vogue nous a fait parvenir le texte de sa lettre adressée aux autorités concernant sa dissolution.*

«Concerne: Vogue de Vernier

Monsieur le Maire,

Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

Ainsi que vous avez déjà pu en prendre connaissance à la lecture d'un procès-verbal arrivé entre vos mains alors qu'il ne vous était pas destiné, nous vous confirmons que, dans sa séance du 20 août 1997, le Comité d'organisation de la Vogue de Vernier a prononcé sa propre dissolution.

Comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer dans les détails lors de la séance que vous avez convoquée à la Maison Chauvet-Lullin en date du 28 août 1997, notre comité a été amené à prendre cette malheureuse décision principalement en raison des exigences de profonds changements dans l'organisation de notre manifestation formulées à diverses reprises par les autorités communales et qui ne rencontraient pas notre assentiment.

A ce sujet, nous nous référons tout particulièrement à votre lettre du 4 décembre 1996 pour en faire ressortir plus spécialement les points sur lesquels porte notre désaccord:

- expression de la volonté de la Commission culturelle municipale demandant que l'organisation de la Vogue soit ouverte aux autres sociétés;
- désir de la même commission de voir la Vogue se dérouler en alternance dans d'autres quartiers de la commune;
- suite au refus de notre comité d'entrer en matière sur les deux points susmentionnés, confirmation que la commune sera obligée de reconsidérer totalement sa contribution à la Vogue de Vernier, tant en espèces qu'en nature;
- enfin, en l'état des choses à l'époque, recommandation de votre part nous incitant vivement à ne pas prendre d'engagement pour les éditions 1998 et suivantes.

Dans le même laps de temps, notre comité a dû enregistrer la démission de l'Etoile sportive féminine de Vernier, groupement constituant un des piliers principaux de notre organisation. La lettre de démission que cette société nous a adressée au mois de février 1997, précise notamment: *«Cette décision a été prise suite aux exigences utopiques de l'exécutif communal ainsi qu'aux problèmes de communication résultant de la continue incertitude, pour nos autorités, d'assurer la pérennité de cette manifestation».*

Les incertitudes considérables résultant de ces diverses prises de position ont finalement mis notre comité devant une situation inacceptable parce que devenue parfaitement incontrôlable pour lui. Les souhaits formulés par la Commission culturelle municipale et qui nous semblent inapplicables pour les motifs que

nous avons eu l'opportunité de vous expliquer à plusieurs reprises, auxquels il y a lieu d'ajouter le fait de ne pas pouvoir prendre d'engagement pour l'organisation de la prochaine Vogue, comme celui de ne pas connaître le montant de la participation financière de la commune, justifient déjà pleinement la démission de notre comité.

Si besoin en était, cette justification est amplement complétée par les conséquences prévisibles du retrait de l'ESF Vernier, décision dont vous portez l'entière responsabilité, comme le stipule clairement la lettre mentionnée ci-dessus. La conjugaison de l'ensemble de ces paramètres a tout naturellement débouché sur un constat d'impossibilité absolue de nous engager dans l'organisation de cette manifestation à l'avenir et, partant, a mis notre comité dans l'obligation de prononcer sa propre dissolution. Pour donner toute la légitimité nécessaire à cette décision, il y a lieu de noter que tous les présidents des sociétés concernées y ont spontanément adhéré.

Par ailleurs, force nous a été de constater que la première séance que vous avez mise sur pied au mois de juin 1997 avec la présence des sociétés intéressées à participer à l'organisation de la Vogue de Vernier n'a pas débouché sur des propositions concrètes, mais a, au contraire, laissé planer les doutes les plus sérieux quant à la volonté d'engagement des dites sociétés. Lors de la dernière réunion tenue au mois d'août, cette impression a été définitivement confirmée, un seul groupement, sur quatre nouveaux intéressés (?), se déclarant prêt à reprendre une responsabilité dans un comité d'organisation.

Il est dès lors tout à fait clair que la volonté de changement exprimée par la Commission culturelle municipale a rencontré un résultat fort décevant, pour ne pas dire plus si l'on considère qu'au départ seize sociétés communales s'étaient déclarées intéressées par cette organisation, mais que la plupart d'entre elles ont finalement renoncé à s'engager dans cette aventure. Ce constat d'échec ne fait qu'augmenter nos propres regrets et renforce la profonde déception que nous tenons à vous exprimer encore une fois de la manière la plus formelle.

Pour information, nous vous signalons que nous avons maintenu en place un comité restreint, toujours présidé par le soussigné, qui s'occupera de la liquidation des affaires courantes durant les prochaines semaines.

En vous réitérant nos plus vifs regrets, nous vous présentons, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, nos salutations distinguées.

VOGUE DE VERNIER

*Le Président*

G. Burkardt»

Nous rappelons que les textes de cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



### Réponse du Conseil administratif

#### Et la Vogue maintenant...

En 1995, les autorités politiques ont entrepris une réflexion concernant la Vogue. En plein accord avec la commission culturelle, il a été décidé le maintien de 3 manifestations populaires sur la commune : les promotions, le 1<sup>er</sup> août et la Vogue. Cependant, le désir a été émis d'étendre la fête à d'autres sociétés communales ainsi qu'à d'autres quartiers afin d'apporter un renouveau.

Le Conseil Administratif a été chargé de transmettre les vœux de la commission culturelle au comité de la Vogue. Comme ce dernier a refusé l'ouverture proposée, un sondage a été envoyé aux sociétés communales pour savoir lesquelles seraient intéressées par l'organisation d'une manifestation populaire. Seize réponses positives sont parvenues.

Par la suite, une fois l'édition 1997 terminée et devant la tournure prise par les événements, le comité de la Vogue a décidé de démissionner. Ceci relève de sa responsabilité.

A ce jour, la réflexion se poursuit au niveau politique pour savoir quelle forme donner à cette manifestation. Mais la décision est claire, une fête populaire doit avoir lieu qui permettra aux Verniolans et Verniolanes de se rencontrer.

Malgré tout, la situation actuelle est positive puisqu'elle nous permettra de construire avec des personnes et des idées nouvelles.

L'ensemble des partenaires intéressés sera prochainement contacté afin d'établir un nouveau concept.

*Vive la fête !!!*

## La vie communale

### Station d'épuration Aïre II

#### Pose de la première pierre

Le Grand Conseil genevois ayant donné son aval à l'octroi d'un crédit de 243 millions de francs pour l'adaptation de la station d'épuration, le chantier a démarré au mois de juin 1997 et il s'inscrit dans le cadre de la politique du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales, notamment le programme «10 ans pour sauver nos rivières».

Le mardi 30 septembre dernier, M. Claude HAEGI, Conseiller d'Etat, a procédé, au cours d'une petite manifestation, à la pose de la première pierre de la STEP Aïre II qui sera reconstruite sur le site de la station actuelle.. Elle sera complètement couverte, de sorte que les habitants de la presqu'île d'Aïre et d'Onex n'auront plus à se plaindre des odeurs nauséabondes qu'ils ont subies ces dernières années, a promis le Conseiller d'Etat.

Actuellement deux chantiers sont ouverts, celui des installations pour le traitement de l'eau, à l'est de celles actuelles, et l'autre, à l'emplacement des futures installations de traitement des boues.



M. Haegi et ses deux jeunes aides à l'œuvre

Photo Gérard Chardonnens

### L'Association Maison du Quartier de Vernier

invite petits et grands à participer à une grande

## VENTE-ACHAT

**Samedi 8 novembre 1997**

**à la salle communale de Vernier**

**Ecole de la Place**

(parking, bus 6 arrêt Vernier-Place)  
de 14 h à 16 h

Chacun pourra vendre ou acheter des articles d'occasion tels que :

jouets, jeux, livres, vélos, patins à roulettes, skis, articles de sport, articles pour bébés, etc. (pas de vêtements, sauf tenues de sport, priorité aux articles destinés aux enfants)

Renseignements : tél. 341 16 08 ou 341 04 08



### VENTE DE JOUETS D'OCCASION 1997

Comme chaque année, l'équipe du TROC LIGNON JOUETS organisera sa traditionnelle vente de jouets à la Salle des fêtes du Lignon :

**Vente:**

**MARDI 9 décembre 1997: 14 h - 20 h**

**Réception des articles:**

**LUNDI 8 décembre 1997: 14 h 30 - 21 h**

Renseignements:  
tél. 796 38 19 ou 797 21 79





### **Cadastre du bruit de la Commune de Vernier**

#### **Que veut-on nous cacher ?**

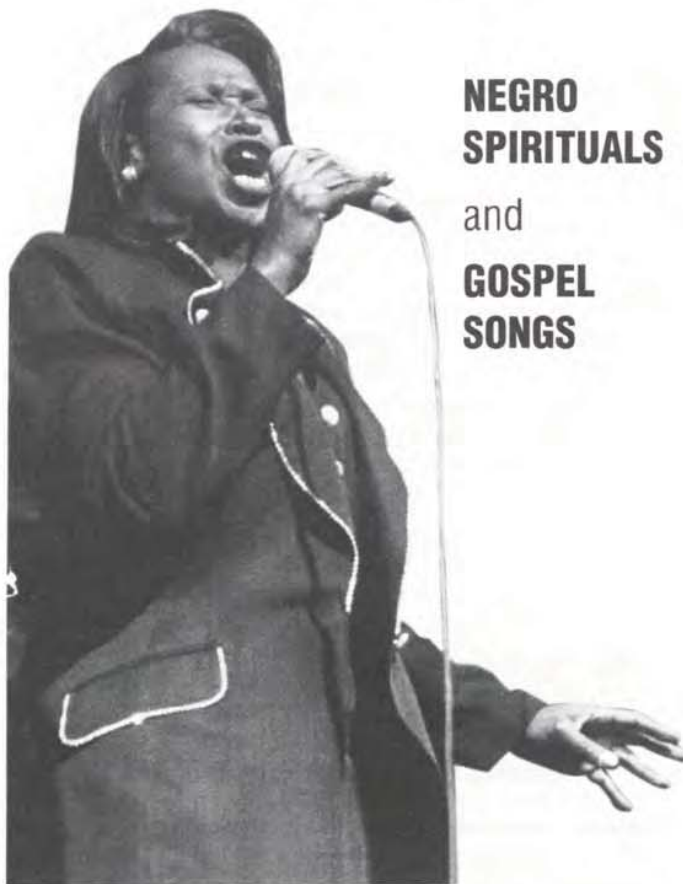
Nous avons reçu, lors de la séance de l'aménagement du territoire du 16 décembre 1996, les plans du cadastre du bruit (relevé de décibels) de notre commune. Sur ceux-ci n'existent que des fourchettes de mesures. J'ai pu voir ces documents au service d'écotoxicologie sur lesquels figurent des chiffres précis enregistrés devant chaque adresse, et non pas que des fourchettes. Ce service m'a confié avoir reçu un ordre du Conseil d'Etat de gommer les données des plans envoyés à nos commissions.

Nous avons reçu, en réponse à deux interpellations sur ce sujet adressées au Conseil administratif de Vernier, une lettre du codirecteur de l'Office d'écotoxicologie. Il justifie sa réponse négative par une ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 no 814.41 L.F., article 37, prétextant la protection de la sphère privée. Que dit cette ordonnance? A l'alinéa 5: le cadastre du bruit peut être **consulté par tout un chacun**, pour autant que le secret de fabrication et d'affaire soit assuré et qu'aucun autre intérêt prépondérant ne s'y oppose.

Mécontents de cette réponse, nous avons déposé une résolution au Conseil municipal du 16 septembre 1997. Celle-ci, votée à l'unanimité, demande que le service d'écotoxicologie nous fasse parvenir les plans originaux au plus vite. Nous nous posons la question suivante: l'Etat tente-t-il de nous cacher quelque chose ou plutôt n'ose-t-il pas divulguer des données dépassant tout ce que l'on pourrait imaginer, concernant le bruit sur notre commune en particulier et sur le canton en général ?

*Pour le Parti socialiste de Vernier  
Alain Charbonnier*

## **LIZ McCOMB**



**NEGRO  
SPIRITUALS**  
and  
**GOSPEL  
SONGS**

**Mardi 2 et mercredi 3 décembre 1997**

à 20 h 30

### **PAROISSE ST PIE X**

Carrefour du Bouchet - Genève

Bus 9, 10, 14 - Parking Centre commercial Balexert

Billets en vente au stand Info de Balexert,  
tél. 022 / 796 96 41, à Forum Eaux-Vives 2000  
et à l'entrée

Fr. 25.-/18.- AVS, étudiants, chômeurs

Organisation: Service culturel de la Mairie de Vernier  
Tél. 022 / 306 06 86



## **Camp de neige**

du 29 décembre 1997 au 3 janvier 1998

Chalet d'En-Haut - Planachaux sur Champéry (VS)

### **VERNIER - BOIS-GENTIL**

Camp pour les enfants de 7 à 12 ans

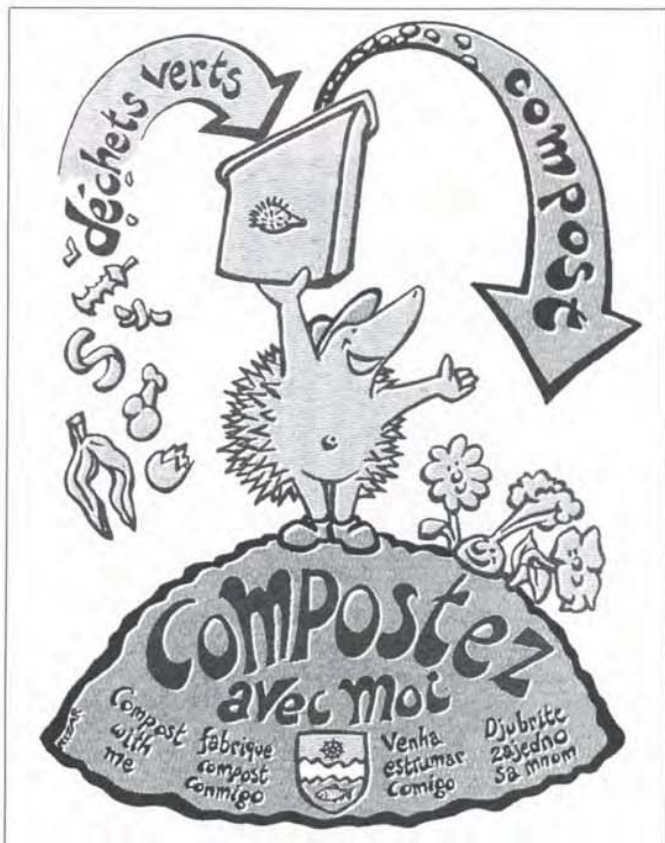
La saison des sports d'hiver approchant à grands pas,  
inscrivez d'ores et déjà vos enfants vu le nombre de places limité.

**Fr. 360.- (tout compris)**

**Renseignements et inscriptions: tél. 306 06 06 (heures de bureau)**







## Continuez à composter avec nous

### Déchets de fruits et de légumes, épluchures

Couper en 2 ou 3 les fruits et légumes entiers.

### Marc de café, thé, tisanes

Avec les filtres et les sachets en papier.

### Coquilles d'oeufs

### Restes de nourriture et aliments avariés

Bien les mélanger avec des matières fibreuses.

### Fleurs

Sans ligatures, coupez les tiges en 2 ou 3 parties.

Mottes de plantes d'appartement

Défaire les mottes.

### Os

Casser en morceaux, si possible.

### Cendre de bois

A l'exclusion des cendres provenant des plastiques, de papiers ou cartons encrés, colorés ou collés.

### Feuilles mortes et gazons

Par couche de 20 cm maximum. En présence d'air et d'une humidité satisfaisante, toutes les feuilles se décomposent.

### Herbes et «mauvaises herbes»

Par couche de 20 cm maximum.

### Taille des arbres et buissons

Broyer ou couper en petites sections de 10 cm.

## Service des sports

### TENNIS

#### Location des courts extérieurs

Période du 27 octobre 1997 au 29 mars 1998  
(22 semaines)

Lundi, mardi	de 9h00 à 16h00
Mercredi	de 9h00 à 15h00
Jeudi	de 9h00 à 16h00
Vendredi, samedi, dimanche	de 9h00 à 22h00
<b>1 heure</b>	<b>Fr. 8.—</b>
<b>1 heure (jusqu'à 18 ans)</b>	<b>Fr. 5.—</b>

**ATTENTION:** pendant les Fêtes de fin d'année, les courts extérieurs seront fermés du 22 décembre 1997 au 4 janvier 1998.

Renseignements:

Tennis d'Aire, 17, ch, des Lézards, 1219 Le Lignon, tél. 796.21.98.

### TENNIS D'AIRE

#### Locations des courts couverts

Période du 27 octobre 1997 au 29 mars 1998  
(22 semaines)  
de 9h00 à 22h00

### TENNIS

#### Court couvert (location pour 1 heure par semaine)

Abonnement

périodes pleines + week-end (du lun. au ven.) (12h00 / 14h00) (17h00 / 22h00)	Fr. 250.— (fr. 11,36 /h)
périodes creuses	Fr. 220.— (fr. 10,00 /h)

<b>1 heure</b>	<b>Fr. 13.—</b>
<b>1 heure (jusqu'à 18 ans)</b>	<b>Fr. 8.—</b>

### BADMINTON

Court couvert (location pour 1 heure par semaine)

Abonnement

périodes pleines + week-end (du lun. au ven.) (12h00 / 14h00) (17h00 / 22h00)	Fr. 180.— (fr. 8,18 /h)
périodes creuses	Fr. 150.— (fr. 6,81 /h)

<b>1 heure</b>	<b>Fr. 9.—</b>
<b>1 heure (jusqu'à 18 ans)</b>	<b>Fr. 7.—</b>

**ATTENTION:** Pendant les fêtes de fin d'année, la buvette et les vestiaires seront fermés du 22 décembre 1997 au 4 janvier 1998.

Les personnes en possession d'un abonnement pourront accéder aux courts couverts.



## COURS DE NATATION

### Piscine couverte du Lignon

#### Bassins de natation Avanchet-Jura et Ranches (Vernier)

Cours donnés par un instructeur suisse de natation et des moniteurs qualifiés «Jeunesse et Sport 1»

Cours pour enfants (à partir de 5 ans révolus)

Cours pour adultes, degrés débutants, moyens, avancés

Période du 1<sup>er</sup> décembre 1997 au 20 février 1998 (10 leçons), places limitées

**Inscriptions et paiement** (les chèques ne sont pas acceptés) pour les élèves qui ont suivi la période septembre-novembre 1997 :

**Lundi 17 novembre 1997** 17h30-20h30

Mardi 18 novembre 1997  
au  
vendredi 21 novembre 1997 } 08h00-11h00

pour les nouveaux élèves :

**Lundi 24 novembre 1997** 17h30-20h30

Mardi 25 novembre 1997  
au  
vendredi 28 novembre 1997 } 08h00-11h00

**Prix :** Fr. 70.—/enfant/10 leçons de 40 minutes  
Fr. 100.—/adulte/10 leçons de 40 minutes

**Lieu :** Service des sports, 30, route du Bois-des-Frères, 1219 LE LIGNON (Piscine du Lignon)

Renseignements complémentaires :  
tél. 796.62.96 (le matin)

## HIVER 1998

### ÉCOLE SUISSE DE SKI ALPIN

enfants de 8 à 16 ans

### ÉCOLE SUISSE DE SNOWBOARD

enfants de 10 à 16 ans



Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés) Cours de snowboard pour enfants de 10 à 16 ans ayant déjà skié (débutants, moyens, avancés) organisés par le service des sports avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

#### Périodes (à choix)

**1<sup>re</sup> période :** du 14 janvier, 21 janvier, 28 janvier, 4 février 1998 (4 mercredis)

**2<sup>e</sup> période :** du 11 février, 18 février, 4 mars, 11 mars 1998 (4 mercredis)

Lieu : Torgon (VS)

**Prix par période :** Fr. 170.— tout compris (transports, leçons de ski, remontées mécaniques, pique-niques)

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au

Service des sports,  
30, route du Bois-des-Frères, (piscine)  
1219 LE LIGNON, tél. 796.62.96 (le matin).

## Piscine couverte du Lignon

**Nouveau!**



## COURS D'AQUAGYM

Mardi 18h30 - 19h05

Mercredi 19h10 - 19h45

Vendredi 09h45 - 10h20

10h25 - 11h00

Samedi 10h00 - 10h35

10h40 - 11h15

Renseignements :

Service des sports – 30, route du Bois des Frères  
1219 LE LIGNON  
Tél. 796.62.96 (le matin)



## Réception des nouveaux citoyens



*Echange « sans protocole »*

*Photo I.V.*

Suite à une résolution votée en 1987 par le Conseil municipal, les autorités verniolanes invitent les nouveaux citoyens de Vernier par naturalisation à une petite manifestation destinée à présenter, très succinctement, l'entité communale à laquelle ils appartiennent et leur permettre également de rencontrer, sans trop de protocole, les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Cette année, cette manifestation s'est déroulée le mercredi 17 septembre à la Mairie de Vernier, dans la salle du Conseil municipal, avec 43 présents sur 76 invitations adressées.

M. Christophe ISELI, Maire, souhaite la bienvenue à chacun, après avoir situé le lieu où se déroule cette rencontre, présente, en quelques chiffres, la commune de Vernier qui compte env. 45% d'étrangers dans sa population, facteur de richesse culturelle, de connaissances, mais aussi de difficultés de communication, en raison des différences de langues. Il rappelle également brièvement l'histoire de la

commune de Vernier qui, elle-aussi, à demander sa naturalisation suisse et termine en donnant quelques renseignements sur l'administration municipale.

M. Ernest GREINER, Président du Conseil municipal, présente tout d'abord les trois conseillers administratifs et les dicastères qu'ils dirigent et M. Pierre RONGET, Président de la Commission des naturalisations et ensuite l'éventail des différents partis siégeant au Conseil municipal.

Les invités ont reçu, pour marquer d'une manière tangible cette soirée, un exemplaire du volume «Profil de Vernier», un survol historique de la commune, écrit par M. Pierre PITTARD, ancien Maire.



*Jeunesse et exotisme étaient présents*

*Photo I.V.*

Après une visite du bâtiment, chacun s'est retrouvé à la buvette de la salle communale de Vernier-Place pour une réception qui a permis de poursuivre les conversations autour du verre de l'amitié.



*Le Maire accueille les invités*

*Photo I.V.*



**Après-midi «Tarte aux pruneaux»**



*Le moment attendu...*

*Photo I.V.*

Comme il est de coutume à la veille du Jeûne Fédéral, le Service social de la commune de Vernier convie tous les aînés à participer à un après-midi de détente intitulé «tarte aux pruneaux».

a permis à quelques uns de faire valoir leur talent de «vedette» de la chanson en interprétant une série de succès qui allaient de la comptine «Auprès de ma blonde» à «Rikita, jolie fleur de Java» sans oublier «Etoile des neiges». Affronter le public en suivant un prompteur qui ne prend pas le temps de respirer, rude épreuve pour les candidats, mais qui n'a pas rebuté le responsable du Service social, M. Denis VOLERY qui s'est lancé dans l'arène pour donner l'exemple.

Plus de 120 personnes avaient répondu, le samedi 20 septembre, à cette invitation et se sont retrouvées au rez-inférieur de la salle des fêtes du Lignon pour passer ensemble des instants de bonne humeur et d'amitié. Fête helvétique par excellence, le Jeûne Fédéral avait inspiré le programme de cette manifestation puisque l'animation musicale était assurée par l'ensemble «Les Triolets» dans leur programme de musique champêtre bien de chez nous entraînant sur la piste des couples de danseurs qui avaient des fourmis dans les jambes. Afin que chacun puisse participer d'une manière plus active, il a été mis sur pied un karaoké qui

Puis le moment tant attendu de la collation au cours de laquelle les tranches de gâteaux, confectionnées par la boulangerie JENNI et le thé ont été servis avec diligence et sourires par les dames des «Amies Gym de Châtelaine». N'oublions pas également la présence rassurante des samaritaines de Vernier prêtes à intervenir en cas de quelques petits «bobos».



*Vive le folklore avec l'ensemble «Les Triolets»*

*Photo I.V.*

**Anniversaires de mariage**

**Noces d'or et de diamant**

Les autorités communales souhaitent honorer les couples qui célèbrent leurs nocé d'or ou de diamant en 1997. Cependant elles n'ont connaissance de cet événement que si le mariage a été célébré à la Mairie de Vernier. Nous vous invitons donc à signaler au 520, 1214 Service culturel de la Mairie de Mairie de Vernier, case postale Vernier, les couples fêtant leurs 50 ans, 60 ans ou plus de mariage afin de nous permettre de les inviter à une petite manifestation en leur honneur.

Rappelons que les couples doivent être domiciliés sur la commune, le lieu de mariage n'entrant pas en jeu.





## L'ÉCHO DE VERNIER-THEÂTRE

**Votre troupe  
communale !**

### Oui, mais, qui sommes-nous ?

Il était une fois, dans une commune genevoise arrimée aux méandres du Rhône, des hommes et des femmes qui voulurent chasser la morne langueur de soirées désolées. C'était en 1920.

Comme ils aimaient la vie, la musique et l'amitié, ils créèrent une société chorale qu'ils baptisèrent «l'Echo de Vernier».

Après peu d'années d'existence, ils éprouvèrent le besoin de diversifier un peu le programme de leurs prestations publiques. C'est ainsi qu'ils introduisirent des petits sketches, des saynètes, des pièces en un acte pour entre-couper le récital choral.

C'est donc tout naturellement que devait naître la section théâtrale. C'est en 1931 que votre troupe communale donna son premier «vrai» spectacle en jouant: «Là-haut sur la montagne», de Guy Berger. Et depuis, sans interruption, c'est une centaine d'oeuvres diverses que «L'Echo de Vernier-théâtre» compte à son actif.

Alors que naguère nous pouvions jouer deux fois par année ou trois fois en deux ans, la commune ne peut plus nous réserver le «théâtre des Ranches» plus d'une fois l'an. C'est donc pour nous un événement important et nous mettons tout notre soin à sa préparation. Nous choisissons une oeuvre pour laquelle nous pouvons assumer la presque totalité des rôles avec les comédiens de notre troupe et nous contactons des personnes extérieures pour les personnages non distribués ou pour le remplacement de tel ou tel acteur défaillant. Pour la mise en scène, nous faisons appel à un(e) professionnel(le) de théâtre et nous répétons deux fois par semaine (du début) de septembre à février.

Si vous voulez nous rejoindre, il est préférable de nous contacter en mai ou au tout début de septembre. Mais il est évident qu'il est possible de participer à d'autres tâches qu'au jeu dramatique-même: décors, son, costumes, accessoires, éclairages, buvette, accueil, etc.

Du 6 au 28 mars 1998, nous présenterons «Le Tartuffe ou l'Imposteur» de Molière, notre maître à tous. Mais, promis, nous vous en parlerons le mois prochain.

Notre président, Albert MORARD, sera heureux de répondre à d'éventuelles questions sur nos activités (Tél. 734.39.64).

### **Le billet de l'Avenir accordéoniste de Châtelaine**

C'a été un vrai plaisir pour nos musiciens de donner un petit concert lors de la Fête des vendanges, le samedi 27 septembre à Russin.

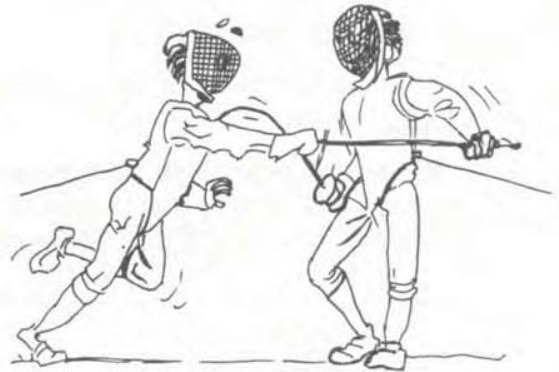
Le temps était superbe. Par les teintes et les parfums on sentait déjà l'automne. Et en prime, l'odeur des marrons chauds et des frites...

### **Découvrez l'escrime**

Ecole du Jura, 13 rue du Grand-Bay  
(derrière la piscine)  
Tél. 796.19.65 ou 367.13.58  
AVANCHETS

Enfants  
dès 7 ans

Club Hygiénique de Châtelaine  
Section Escrime  
Maître Frédéric Labaune



#### **Cours pour débutants**

Mardi	17 h.00	18 h.15	
Mercredi	17 h.15	18 h.15	de 7 à 12 ans
Mercredi	18 h.15	19 h.45	de 13 à 18 ans
Mardi		19 h.30	20h.45
Mercredi	19 h.30	20 h.45	à partir de 20 ans

**5 leçons d'essai pour Frs 50.—**  
(matériel compris)

L'ambiance sonore de la rue était un vrai régal: fanfares avec cortège d'enfants si joliment déguisés, sonneurs de toupins qui, à un moment donné, ont formé une haie d'honneur pour les invités de marque de la Fête, clowns au bagou inépuisable...

Voilà ce que nous avons vu entre deux déballages d'instruments et qui nous a vraiment donné un goût de «reviens-y».



Les enfants de Russin



A

# Centre de Loisirs

T

## Vacances d'automne pour les 6 - 10 ans centre aéré sur inscription

Journées au Centre de Loisirs ou dans la nature, grands jeux ou bricolages, il y en aura pour tous les goûts !

### Programme et inscriptions

auprès de Christine Schoeb, jusqu'au mercredi 22 octobre à 17h30

**Au fait,**

**si vous possédez une voiture pouvant accueillir quelques enfants** et que vous pouvez vous rendre disponible un mercredi après-midi pour nous dépanner en cas de surnombre, lors d'une sortie ou pendant les vacances, vous êtes les bienvenus !

## Vacances d'automne pour les 10 - 13 ans

Centre aéré sur inscription



**lundi 27.10 :**

**sportissimo :** une journée à l'extérieur  
départ 9h00 - retour 17h00  
inscription pour la journée fr: 15.--

**du mardi 28.10**

**sport et aventure** à la vallée de Joux

**au jeudi 30.10**

3 jours - dont une nuit en refuge et une nuit à la ferme - Inscription pour les 3 jours : fr. 110.--

Nombre de places limité - Inscriptions jusqu'au 21 octobre

Renseignements complémentaires et bulletin d'inscription  
auprès de l'animateur responsable: Michel Laroche

## Animations pour les 13-17 ans jusqu'à la fin de l'année

25 octobre concours de **BILLARD** à l'Abarc 7 décembre Randonnée en **VTT** dans le Jura

7 novembre **HALLOWEEN** à la lune croissante 12 décembre **ESCALADE**

16 novembre Sortie **SPELEO** à la Balme 19/20 décembre On fête  
la **FIN D'ANNEE**

21 novembre Petits **FILMS** et grandes **DISCUSSIONS** sur le thème du **SIDA**

Pour plus d'informations, prendre contact avec Vitor Marante



**Venez rencontrer...**  
**à la bibliothèque d'Avanchet**

**MARY ANNA BARBEY**

Femmes en Occident  
auteur de :  
Femmes, corps et âmes.

**Mercredi 5 novembre**  
**à 20h.**

**à la bibliothèque de Vernier**

**LAURENCE DEONNA**

Femmes et Islam(s)  
auteur de :  
Syriens, syriennes, 1992-1994  
Mon enfant vaut plus que leur pétrole  
Le Yémen que j'ai vu  
Femme et reporter  
La guerre à deux voix

**Lundi 1<sup>er</sup> décembre à 20 h.**

Ces rencontres sont organisées en collaboration  
avec les éditions ZOE

*Entrée libre*

## Dans le hall de Balexert

**Du 21.10 au 01.11.1997 - Vos chaussures ne sont-elles pas plus que des chaussures ?**

Parcours sur la fabrication, les matériaux, les couleurs des chaussures, concours cireur de chaussures, chaussure géante, la formation...

**Du 05 au 29.11.1997 - Bonne senteur, bonne humeur**

L'olfaction (mécanismes et influence des odeurs sur le comportement), Grasse, berceau de la parfumerie, la naissance d'un parfum, présentation olfactive de matières premières importantes. Des visites guidées seront organisées pour les classes.



## A la Macav

**Jusqu'au 15 novembre**

PEINTURE SUR SOIE  
(Tableaux, foulards, cravates, abat-jour, etc.)

MARIANNE BERGER  
FLORIANNE CHIEPPIN  
MONIQUE MORANT  
DIANE WEBER

**du 24 novembre au 23 décembre**

«SYMPHOMAILLES»  
*Exposition collective*



## L'Avenir Accordéoniste de Châteline

se réjouit de vous rencontrer lors de sa

### Soirée annuelle

**du samedi 22 novembre 1997**

Salle des fêtes du Lignon - 20 heures  
(ouverture des portes: 19 h 30)

#### Au programme:

Les 4 orchestres de l'AVENIR  
Le groupe de danse folklorique valaisan  
«la MATZE»

Le groupe d'accordéons schwytois  
«les MYOSOTIS»

Animateur: Robert BORGIS

*Entrée libre*



## Gymnastique SENIORS Genève

«*Bien dans son corps*  
*avec GYM Seniors*»

Cours de gymnastique mixte dès 55 ans  
Chaque mardi à 16 h 30  
Salle de gymnastique de l'école de Vernier-Place  
Mme Liliane Gueris, monitrice vous attend!

Inscription sur place.

**Cotisation Fr. 35.- par trimestre**



Association des intérêts de Vernier-Village  
Case postale 434 – 1214 Vernier

## Du musée de Chiblins à la manufacture de Pont-Salomon

Pour un Verniolan du village - qui ne compte plus qu'un paysan-éleveur de belles vaches blanches et noires - le voyage à Chiblins s'impose. Il faut de temps à autre se retremper dans cette atmosphère si particulière qui entoure les travaux des champs tels que les connaissent nos anciens.

Le Musée romand de la machine agricole loge dans le Moulin de Chiblins, près de la route Nyon - St-Cergue. Son Conseil de fondation vient de procéder à des travaux qui en facilitent la visite et qui permettent de se reposer ou de se restaurer entre parc, buvette, caveau, taverne. Du 12 au 14 septembre, Chiblins a moissonné. Les vieux tours de main, les anciennes techniques, les machines d'autrefois ont été



Chiblins: il existe encore des boulangers...



Pont-Salomon: un rêve d'archéologie industrielle

de la fête. Car c'est bien une fête que de récolter le blé qui donnera ce pain que l'on achète tout emballé dans les rayons du supermarché et qui semble tomber du ciel...

Heureusement, il existe encore des boulangers qui pétrissent, qui enfournent et qui vous livrent avec leur pain encore chaud, la bonne odeur du fournil.

Il y a tellement de variété dans les groupes qui ont animé cette fête de Chiblins qu'au risque d'en oublier, nous préférons vous livrer une impression: celle d'une chaude ambiance campagnarde avec ses bruits, ses odeurs, ses belles machines qui ont vécu et qui ont longuement œuvré avant de se reposer dans les étages si joliment fleuris de ce moulin qui termine ainsi bien sa vie.

En nous promenant parmi ces représentants des efforts du génie

humain, nous n'avons pu nous empêcher de penser à une visite que nous avons faite cet été.

Voici:

Il y a en Haute-Loire, sur la Nationale 88, un gros bourg, Pont-Salomon et tout près, sur la rivière Semène, une Manufacture d'outils agricoles. C'est à la suite d'un reportage télévisé que nous avons décidé de visiter cet établissement. Nous n'avons pas été déçus.

Nous sommes arrivés dans une vieille usine, un rêve d'archéologie industrielle. On y travaille encore, même si la production a baissé, ce qui est bien dommage. Qui aurait pensé qu'une faux élégante serait un jour remplacée par un fil pétaradant. Car l'image de cette manufacture, c'est la faux. Grande, petite, marquée au nom de son propriétaire, décorée, dorée, argentée, damasquinée,



Association des intérêts de Vernier-Village  
Case postale 434 – 1214 Vernier



Pont-Salomon: on forme la lame au martinet

bleuie... Une salle d'exposition regroupe tous ces beaux outils, en attendant qu'un vrai musée puisse être créé, qui est l'un des souhaits de Joseph Gourgaud qui nous a si bien reçus. Un autre est de conserver leur place de travail aux ouvriers spécialisés: platineurs, couteliers, trempers, bleisseurs, aiguiseurs...

Allez à Chiblins. C'est tout près. Et visitez la Manufacture de Pont-Salomon. Vous avez l'auto-route jusqu'à St-Etienne puis Firminy. Ensuite 10 tout petits kilomètres. Mais auparavant, appelez le 0033 477 355 346.

Le Comité de l'AIVV



Chiblins: l'ancienne batteuse avale les gerbes

## ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE VERNIER-VILLAGE

**Te reconnais-tu ?**



**La fête est terminée. Qui es-tu, au premier plan,**  
avec ton armure en fer-blanc et tes gants noirs et qui paraît sortir du  
« Magicien d'Oz » ?  
Si tu te reconnais, tu gagneras un bon de Frs 30. — à valoir dans une bonne  
librairie genevoise.  
Mais dis à tes parents de nous téléphoner au 341.39.17  
jusqu'au 7 novembre 1997.



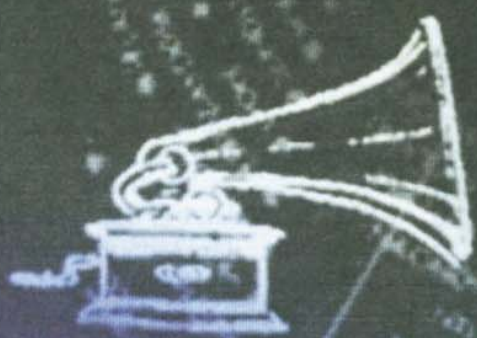
TRIBUNE DE GENÈVE

présentent

COVERS

# vernier

sur **ROCK**



**13** **MACHINE HEAD**  
Sludge

**14** **THERAPY?**  
Fluke  
Shovel

**15** **FAITH NO MORE**  
Bloodhound Gang  
Radish

**NOVEMBRE 97** Salle des fêtes du **LIGNON**

Prélocations:



TICKETLINE  
022 311 14 11

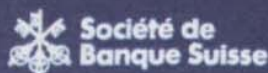
**balexert**  
Stand info: (022) 796 96 41

Prélocations: Caisse:  
Jeudi: 26frs Jeudi: 28frs  
Vendredi: 30frs Vendredi: 32frs  
Samedi: 36frs Samedi: 38frs  
Abonnement: 88frs

soutenu par



portes 19h.30  
Concert 20h.15  
En collaboration avec:  
Abarc, Eclipse, Maison  
de quartier d'Aire le  
Lignon, Service cul-  
turel de Vernier



Les Énergies de Genève

